

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2019

Nombre de membres

En exercice : 18
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 26/09/2019

Le 3 Octobre 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, André COLLON (St Jean de Thurigneux), Raymond MOUSSY.

Assistaient : M. David POMMIER (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Etienne SERRAT.

OBJET : CULTURE/PATRIMOINE - Demande de subvention pour la restauration du petit patrimoine

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente chargée de la Culture et du Patrimoine, rappelle que la communauté de communes est compétente pour la restauration du petit patrimoine public des communes.

Le christ en croix de l'église de Saint Bernard a fait l'objet d'une restauration en 2018 et 2019 par Mme Elisabeth ADAM (attaques d'insectes, polychromie altérée, lacunes). Au cours de la restauration, un élément d'une ancienne poutre de gloire a été identifié dans l'église ainsi qu'un visuel ancien attestant de son emploi comme support pour le christ en croix dans l'église. La restauration de cette poutre de gloire dont une moitié seulement a été retrouvée est donc nécessaire aujourd'hui.

Cette restauration peut bénéficier d'une subvention de 15 % du Conseil départemental de l'Ain au titre des objets non protégés.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Restauration poutre de gloire	2 340	CD01	351
		CCDSV	1 989
Total dépenses	2 340	Total recettes	2 340

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE MANDATER** le président pour solliciter les aides du Conseil départemental de l'Ain ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 7 OCT. 2019

A Trévoux, le 03/10/2019

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191003-2019B23-CP

Affichage le

- 7 OCT. 2019

Le Président,
Bernard GRISON


